

# **La sécurité et la protection des ressortissants français à l'étranger**

Auteur : COCHERY

Date : 0

La communauté des français à l'étranger représente environ 2 millions de personnes, pour lesquelles la France a un devoir de protection. Celui-ci ne peut être assuré que dans un cadre interministériel. Toute intervention française dans un pays étranger est justifiée moralement par l'assistance à personne en danger en appliquant le principe de non-ingérence mais non-indifférence. L'évacuation de ressortissants n'est qu'un recours ultime car synonyme d'échec pour le pays concerné et la diplomatie.

L'exposé du colonel PINCE a présenté successivement la spécificité française, les mesures de protection et l'évacuation de ressortissants. Il a été complété par quelques réflexions du représentant du ministère des affaires étrangères sur les crises.